Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260924-D20260912-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
exercice : 29
présents : 26
votants : 29

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures quinze minutes, le vingt-quatre septembre le Conseil municipal de la Ville de GOUESNOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Maxime Herlédan, Maire.

Objet :
2026-09-12
Rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour 2025

Date de convocation du Conseil municipal :
9 septembre 2026

PRÉSENTS : M. HERLÉDAN, Mme TINÉVEZ, M. QUENTEL, Mme LECOMPTE, M. COMBROUX, Mme EVEN, M. BOURAYA, Mme CLOAREC, M. DA FONSECA, M. BICREL, Mme BARILLEC, M. CHEVAL, Mme ARPHEXAD, M. BLEUNVEN, Mme LALÇON, Mme FAGOT, Mme DIVERRES, M. POULIQUEN, Mme LE MEUR, Mme VANZÉE - LEBRIS, Mme COTTON - KERSIMON, M. PAUGAM, M. QUÉRÉ, Mme LE PAGE Mme GESTIN, M. CHEVÉ.

Absents ayant donné procuration :

M. SALAÜN	procuration à	M Le Maire
M. POCHAUVIN	procuration à	Mme EVEN
M. JOLY	procuration à	M. COMBROUX

Absents :

Secrétaire de séance :
M. BICREL

Certifié exécutoire
Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260924-D20260912-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

DÉLIBÉRATION N° 2026-09-12

Développement durable

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR 2025

Rédacteur : Mounia Oualhaj
Rapporteur : Jean-Marc Quentel

L'article D.2224-3 du Code général des collectivités territoriales prévoit l'obligation pour les maires ou présidents des établissements publics compétents de présenter, dans les douze mois de la clôture de l'exercice concerné, un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de la présentation de ce rapport 2025.

1. Présentation

Chaque commune membre de Brest métropole est destinataire du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'Eau et l'Assainissement. Chaque maire doit le présenter à son Conseil municipal au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le Conseil de métropole a pris acte de ce rapport par délibération du 30 juin 2026.

2. Service de l'Eau potable

Le prix de vente du m3 d'eau (hors abonnement – base 120 m3) incluant l'eau potable et l'assainissement s'élève à 5,5815 € TTC au 1er janvier 2026 contre 5,3904 € TTC au 1er janvier 2025, soit une augmentation de 3,5 %.

La consommation moyenne des ménages s'élève à environ 70 m^3/an sur le territoire de Brest métropole.

L'analyse de la base de données « abonnés » réalisée dans le cadre de l'étude de préfiguration des tarifs sociaux de l'eau a permis d'évaluer une consommation moyenne des ménages qui s'élève à environ 70 m3/an sur le territoire. Sur cette base, la facture « ménage type » (l'abonnement inclus) s'élève à 407,10 € TTC/an, soit 33,92 € TTC/mois.

Au 31 décembre 2025, le service public communautaire de l'Eau potable présente les caractéristiques suivantes pour la Ville de Gouesnou :

Nombre d'abonnés	3 030 foyers
Longueur des canalisations	65,7 kilomètres

6.B

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260924-D20260912-DE

Le prix d'un branchement domestique (branchement d'eau potable) reste similaire d'un dossier et son montant s'élève à :

- 3 240 € TTC au 1er janvier 2025 ;
- 3 240 € TTC au 1er janvier 2026 .

3. Service de l'Assainissement

La population desservie par un système d'assainissement collectif sur Gouesnou se répartit comme suit :

Gouesnou	
Nombre d'abonnés	2 743 foyers

Le prix d'un branchement d'eaux usées (Ø 125) n'a pas fait l'objet d'une évolution :

- 1er janvier 2025 à 5 400 € TTC (branchement neuf TVA 20 %) ;
- 1er janvier 2026 à 5 400 € TTC (branchement neuf TVA 20 %).

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte du rapport sur le prix et la qualité des services de l'Eau potable et de l'Assainissement 2025.

Annexes :

- Rapport sur le prix et la qualité des services de l'Eau potable et l'Assainissement 2025 ;
- Flash Assainissement 2025 de Brest métropole ;
- Flash Inf'Eau 2025 de Brest métropole.

Avis de la commission Aménagement durable du lundi 14 septembre 2026 : Prend acte

Décision du Conseil municipal : Prend acte

Pour extrait conforme,
À Gouesnou, le 24 septembre 2026

Le secrétaire de séance,

Gilbert Bicrel

Le Maire,

Maxime Herlédan

MAIRIE DE GOUESNOU
29850